

TAXE d'apprentissage

EN 2025

DEVENEZ LE PARTENAIRE
DE SON AVENIR



600

étudiants
et élèves



L'ISEFORM Santé Santélyls, assure depuis plus de 100 ans la formation des professionnels de santé.

Chaque année, plus de 600 étudiants nous choisissent pour se former aux métiers de la santé, notamment au travers de :

- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

L'ISEFORM Santé Santélyls c'est aussi :

- **Hand'IFSI** : une formation Handi Accueillante
- de l'**innovation pédagogique** (simulation de soins, digital learning, individualisation des parcours de formation ...)
- une **offre de formation continue** tout au long de la vie des professionnels.

**SOUTENEZ LES ACTIONS
DE SANTÉLYS EN FAVEUR
DE LA FORMATION DES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

Merci pour votre soutien !

Vos attributions contribuent à la création de ressources aujourd'hui utilisées par les étudiants et élèves de l'ISEFORM Santé :

- Acquisition d'outils pédagogiques innovants spécifiques aux techniques et soins du domicile
- Acquisition de matériel pour les projets e-santé
- Déploiement de la plateforme pédagogique et digitalisation de la formation.

Votre soutien est essentiel !

Attribuer votre taxe d'apprentissage à l'ISEFORM Santé Santélyls, c'est contribuer à la formation des professionnels de santé de demain.

Quand et comment attribuer votre solde de la taxe d'apprentissage ?

Étape 1 - Déclarer à l'URSSAF le solde de la taxe d'apprentissage via la DSN du mois d'avril 2025 exigible le 5 ou le 15 mai 2025

Étape 2 - Se rendre sur la plateforme SOLTÉA : www.soltea.gouv.fr/espace-public/

- Se connecter à l'espace « Employeur » à l'aide de vos identifiants Net-entreprises (votre numéro SIRET et votre mot de passe)
- Rechercher notre école via le moteur de recherche par le **code UAI de l'ISEFORM Santé Santélyls : 0594895A**
- Flécher votre solde à l'ISEFORM Santé Santélyls



Ouverture de la plateforme SOLTÉA : le 26 mai 2025

1^{re} période de répartition : du 26 mai au 27 juin 2025

2^e période de répartition : du 14 juillet au 24 octobre 2025

Votre contact pour tout renseignement ou toute question :

Stéphanie WAVELET, Responsable Taxe d'Apprentissage
Tél. 03 62 28 8000 - taxe.apprentissage@santelys.fr
SANTÉLYS - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS



